FICHE DE DEROGATION
POUR L'INSCRIPTION D'ELEVE DOMICILIE HORS LISIEUX

(Articles L.212-8 et L212-21du Code de l'Education)

Principe : répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.
Accord préalable du Maire de Résidence à la scolarisation dans une autre commune (sauf cas dérogatoires légaux)

Partie à remplir par le Maire de la Commune de Résidence
(ou par le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunale si la compétence scolaire a été transférée)

La Commune de ……..

❑ autorise l'inscription à Lisieux de l'enfant ……
et accepte la participation financière correspondante

❑ n'autorise pas l'inscription à Lisieux de l'enfant ……

Observations du Maire de la Commune de Résidence (cachet et signature indispensables)

Cachet Signature de M. le Maire

- Y a-t-il une école dans votre Commune (maternelle et élémentaire) ? ❑ oui ❑ non
ou un regroupement pédagogique avec une autre Commune ❑ oui ❑ non

- Assure-t-elle la restauration ? ❑ oui ❑ non

- Assure-t-elle la garde des enfants ? ❑ oui ❑ non
Horaires de la garderie : matin de à soir de à

- Y a-t-il un ramassage scolaire ? ❑ oui ❑ non
Horaires de passage du bus : matin soir

Partie à remplir par les parents

- Avez-vous habité à Lisieux précédemment ? ❑ oui ❑ non Date du déménagement : ……..

Si oui, ancienne adresse : ……

Motifs invoqués par les parents pour l'inscription à Lisieux : (seuls les critères légaux seront pris en compte**)**

A Lisieux, le …….. Signatures des parents

Les demandes de dérogations seront étudiées en fonction des places disponibles,
la Ville de Lisieux se réservant le choix final du groupe scolaire.
La décision (accord ou refus) sera notifiée aux familles courant mai.